



## Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille dix sept et le vingt six octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni, en son lieu habituel, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Antoine VINCENTI.

**Présents :** LECCIA Jean Marie, POTENTINI Yves, GRAZI. François, PAOLI Roxanne, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves,

**Absent:** MATTEI Estelle,

**Secrétaire de séance :** GRAZI François,

### **1. Demande d'aide à la Collectivité Territoriale de Corse en vue de l'acquisition d'un exemplaire du buste de Maria Ghjentele réalisé par le sculpteur Gabriel DIANA**

#### **Délibération: 035-2017**

Le Maire expose à ses collègues tout l'intérêt qu'il y aurait pour notre Commune a acquérir un exemplaire du buste en bronze de Maria Gentile réalisé par Gabriel DIANA afin de l'exposer dans la salle du Conseil Municipal.

Le Maire précise à ses collègues qu'il a obtenu du sculpteur une proposition de vente pour cette acquisition qui se monte à **8 000 €/HT, soit 8 168 €/TTC.**

L'œuvre en question qui est une pièce originale signée et numérotée a les dimensions suivantes : 40 cm x 23 cm x 62,5 cm de hauteur. Elle est fixée sur un support en marbre vert avec une plaque de laiton gravée au nom du personnage.

Pour le financement de cette acquisition, le Maire propose alors à ses collègues le plan suivant :

- |           |                |
|-----------|----------------|
| - CTC     | 6 400 € (80%), |
| - Commune | 1 600 € (20%). |

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications détaillées du Maire et pris connaissance de la proposition de vente du sculpteur Gabriel DIANA,

CONSIDERANT l'intérêt pour notre Commune d'acquérir un exemplaire du buste en bronze de MARIA GENTILE réalisé par le sculpteur,

APPROUVE le projet d'acquisition proposé par le Maire,

VU le montant proposé par Monsieur Gabriel DIANA pour cette acquisition, soit 8 000€/HT,

ADOpte le plan de financement suivant:

- |                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| - CTC                       | 6 400 € (80%), |
| - Part communale résiduelle | 1 600 € (20%). |

DIT que la réalisation de cette opération sera conditionnée à l'obtention de cette aide,

DONNE autorisation au Maire de déposer tout dossier auprès de la Collectivité Territoriale de Corse afin d'obtenir le financement nécessaire sollicité avant tout démarrage de l'opération.

Résultat du vote: VOTANTS: 10 - EXPRIMES: 10 - ABSTENTION: 0 - POUR: 10 - CONTRE: 0

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire

Les Conseillers Municipaux





## Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille dix sept et le vingt six octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni, en son lieu habituel, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Antoine VINCENTI.

**Présents :** LECCIA Jean Marie, POTENTINI Yves, GRAZI François, PAOLI Roxanne, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves,

**Absent:** MATTEI Estelle,

**Secrétaire de séance :** GRAZI François,

### **2. Achat de l'ensemble foncier (terrain et maison en ruine) situé au Munticellu où a vécu l'Antigone Corse, MARIA GHJENTILE**

#### **Délibération: 036-2017**

Le Maire expose à ses collègues qu'après de nombreuses discussions avec Monsieur et Madame Philippe MASSET, il a obtenu leur accord pour la signature d'une promesse de vente de la parcelle B 603 d'une contenance de 94 m<sup>2</sup> au lieu-dit « Monticelli » aux conditions suivantes :

- Prix de vente : 40 000 €,
- Accès après acquisition : par la voirie communale située en aval,
- Les travaux de remise en état à réaliser ne pourront avoir pour effet de surélever le bâtiment par rapport à sa hauteur historique,
- Condition suspensive à l'acquisition pour la Commune : obtention par la Commune d'une aide de la CTC de 32 000 €.

Pour le financement de cette acquisition, le Maire propose à ses collègues le plan suivant :

- |           |                 |
|-----------|-----------------|
| - CTC     | 32 000 € (80%), |
| - Commune | 8 000 € (20%).  |

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications détaillées du Maire et pris connaissance de la proposition de promesse de vente de Monsieur et Madame Philippe MASSET de la parcelle B 603 sise au lieu-dit « Monticelli »,

CONSIDERANT le grand intérêt pour notre Commune d'acquérir ce bien chargé de l'histoire de la Corse du XVIIIème siècle,

APPROUVE le projet d'acquisition proposé par le Maire au prix de 40 000 €,

ADOpte le plan de financement suivant:

- |                             |                 |
|-----------------------------|-----------------|
| - CTC                       | 32 000 € (80%), |
| - Part communale résiduelle | 8 000 € (20%).  |

DIT que la réalisation de cette opération sera conditionnée à l'obtention de cette aide,

DONNE autorisation au Maire de déposer tout dossier auprès de la Collectivité Territoriale de Corse afin d'obtenir le financement nécessaire sollicité.

DONNE autorisation au Maire afin de signer avec Monsieur et Madame Philippe MASSET une promesse de vente de la parcelle B 603 dont ils sont propriétaires sous la condition suspensive de l'obtention de l'aide sollicitée de la CTC.

Résultat du vote: VOTANTS: 10 - EXPRIMES: 10 - ABSTENTION: 0 - POUR: 10 - CONTRE: 0

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire

Les Conseillers Municipaux

The image shows several handwritten signatures in blue ink. The most prominent one is 'Leccia' written in a stylized, cursive font. Below it, there are several other signatures, some of which are more difficult to decipher but appear to be names of council members. The signatures are written over a white background.